**Nº 183.** **Lundi 2 et Mardi 3 Août 1847.** **18me Année.**

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | La Haye. | Provinces. |
|---|---|---|
| [Un] an | 26 fl. | 30 fl. |
| [Six] mois | 14 » | 16 » |
| [Trois] mois | 7 » | 8 » |

PRIX DES INSERTIONS.
[Les pre]mières 5 lignes fl. 1.50 timbre [com]pris et 10 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
*Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.


## *LA HAYE*, 2 Août.

### Etats-Généraux.

*Séance du 2 août.*

[A l']ouverture de la séance de la Seconde Chambre, M. le [prési]dent donne communication d'un Message royal accompa[gnant] un projet de loi contenant l'art. IV modifié du premier [livre du] Code pénal. Ces pièces seront imprimées et renvoyées [aux sec]tions.

[L'ordr]e du jour appelle la discussion du budget biennal [1848-]1849. Chap. III (*département des affaires étrangères*).

*M. [van R]yckevorsel* ouvre les débats par l'examen du traité [du] 29 juillet 1846 entre les Pays-Bas et la Belgique. L'o[ra]teur dit que lorsque la commission chargée de faire le rapport [sur ce] traité a donné lecture de son travail à la Chambre, aucun [mi]nistre n'était présent à la séance; c'est donc aujourd'hui [qu'il] interpelle le gouvernement à ce sujet. *M. van Ryckevorsel* [trou]ve que par ce traité il a été accordé à la Belgique plus de concessions que celle-ci ne nous en a faites, et surtout celle [pa]r laquelle la Belgique est autorisée à exporter de nos colonies [...]000 lasts de denrées coloniales; ensuite on aurait fait aux [navi]res belges des faveurs plus grandes qu'aux navires néerlan[dais]. L'orateur croit que la concession qui nous accorde l'im[por]tation de 7 millions de kil. de café à des droits réduits, n'est [pa]s une faveur dès que la Belgique peut exporter elle-même le [café].

*M. [van Ryck]evorsel* demande aussi des explications au sujet des interpellations faites récemment au parlement britannique par [lor]d George Bentinck, concernant les droits de l'Angleterre à pouvoir réclamer les mêmes faveurs que nous avons accordées [à] la Belgique.

[L']honorable membre revient [illegible] l'interpellation déjà [faite] dans le courant de [illegible] au ministre des colo[nies, au] sujet de l'occupation de Bornéo, l'orateur a fait [l'histori]que des événements qui ont amené cette occupation, [qui lui semble] être contraire à l'art. 4 du traité de 1824.

*[M. van Rech]teren van Hoogelanden* fait d'abord diverses réflexions [sur que]lques paroles prononcées par le ministre dans la derniè[re séance]. Ensuite l'honorable membre, ainsi que *M. de Man*, dit [ap]partenir à la minorité qui a désiré l'ajournement de la [discus]sion du budget; mais la majorité s'étant prononcée dans un [sens con]traire, ils respectent cette décision, et ils attendent les [renseig]nements que le ministre donnera sur les interpellations [qui lu]i ont été adressées, pour donner sa voix leur Chap. III.

*[M. Scha]evers van Endegeest* fait la même déclaration. S'occu[pant en]suite du Chapitre en discussion, l'orateur dit être d'avis [qu'on a]urait pu économiser une vingtaine de milliers de florins [au budg]et des affaires étrangères.

*[MM. Sw]eer van Twist, van Pankuys, van Haersolte* et *van [...]een* répètent la déclaration faite par les orateurs [précéde]nts. Le dernier orateur émet ensuite quelques observa[tions sur le] Chapitre III.

*M. [van] Goltstein* dit qu'il ne veut pas faire des observations [sur la] politique que le gouvernement a suivie à l'étranger; mais [il veut] parler de la nécessité qu'il y a d'avoir un ministère res[ponsable] de la politique générale du gouvernement. Un autre [point] sur lequel il demande des explications au ministre des [affaires] étrangères, c'est que, par le traité du 17 mars 1824, les [Pays-]Bas ont été mis en possession de la côte Est et Ouest de l'île [de Sum]atra, et que l'Angleterre, dans ce même traité, y a renoncé. [Cepend]ant le *Singapore-Free-Press* a publié un article dans le[quel il] est dit que l'Angleterre a renoué de nouveau des rela[tions] commerciales avec l'intérieur de Sumatra.

*M. [van der] Cost Jordens* fait la déclaration que plusieurs membres [précé]dents ont déjà faite au sujet du vote sur le budget.

*M. [...]* dit qu'à son avis on devrait faire plus d'économies sur les missions étrangères, il croit que l'état de choses actuel per[mettrait] bien de remplacer les envoyés par des chargés d'affaires. [Ensuite] il y aurait encore des économies à faire dans les traite[ments des] consuls: il pense qu'on pourrait bien confier des con[sulats] à des négociants, ce qui amènerait une économie notable. L'honorable membre demande ensuite s'il ne serait pas possible [de réu]nir en une seule les légations de Portugal et d'Espagne. [Il trou]ve encore différentes sommes portées à ce budget, [qui lui] paraissent pas assez justifiées. Il ne saurait donc don[ner] sa voix à ce Chapitre.

*M. de Mauchy* ne partage pas l'opinion émise par le préopi[nant] sur les envoyés extraordinaires; il croit, au contraire, qu'il [est] nécessaire que les Pays-Bas soient représentés près des [principales] cours européennes par des envoyés. Mais d'un [aut]re côté, il voudrait voir prendre plus à cœur les intérêts [du] commerce. Ensuite l'orateur pense qu'il faudrait apporter [la] plus grande économie dans les frais du département des [affa]ires étrangères qui, à son avis, pourraient supporter une [di]minution de 40 mille florins. C'est ainsi que les intérêts du [com]merce néerlandais à Manheim pourraient très bien être [confi]és au commissaire des Pays-Bas près la commission cen[tra]le pour la navigation du Rhin à Mayence. Il votera contre [le Ch]apitre III.

*La séance est suspendue un quart d'heure.*

[A la] reprise de la séance M. le président annonce à l'assem[blée q]ue la commission des rapporteurs a terminé son travail [sur] le projet de loi portant augmentation du Chap. VIII (*de la marine*) du budget 1847. La discussion sur cet objet aura lieu [dans] une prochaine séance à fixer ultérieurement.

[E]nsuite sont continués les débats sur le Chapitre III du bud[get 18]48-1849.

*M. Nap.* déclare que, bien qu'il ait voté l'ajournement de la discussion du budget, il suivra la marche prise par plusieurs précédents orateurs; et, entrant dans les détails du Chapitre III, il demande au ministre des affaires étrangères des renseignements au sujet de l'instruction donnée à nos consuls et agents consulaires au sujet de la navigation.

*M. Verwey Mejan* dit qu'il s'occupera des chiffres de ce chapitre. Il remarque que le poste diplomatique de Londres se trouve diminué de fl. 3,000, et celui de Constantinople de fl 1,000, et il faut, ou qu'ils fussent trop rétribués auparavant, ou qu'ils ne le soient pas assez maintenant; il voudrait ne voir changer les traitements qu'avec le changement des titulaires. L'honorable membre critique aussi les traitements d'attente, dont on abuse à son avis. Comparant les appointements des diplomates néerlandais avec ceux de la Belgique, il trouve que les nôtres sont trop rétribués. L'honorable membre demande pourquoi le gouvernement n'a pas encore soumis à la Chambre le traité avec le Hanovre et pourquoi il n'a encore rien fait en faveur des détenteurs de fonds espagnols. Ces motifs, ainsi que les observations faites par le député de Rotterdam, touchant nos intérêts commerciaux avec l'étranger, le feront voter contre ce Chapitre.

*M. de Kempenaer* dit qu'il persévère dans son vote de samedi. Il juge donc inutile de revenir sur des observations qui se trouvent dans les rapports et qui ont été faites ces jours-ci. Cependant il croit devoir faire quelques remarques relativement à l'interprétation de l'art. 57 de la Loi-Fondamentale, et ensuite sur l'occupation de Bornéo, dans laquelle il voit le but de l'Angleterre [illegible] enlever cette possession.

Son Exc. le ministre des affaires étrangères répond aux différentes observations [illegible] dans le courant de cette séance, et fait remarquer que pour ce qui concerne nos missions en Allemagne, ce sont précisément les relations commerciales avec ce pays, où il existe encore une espèce de préjugé contre la Néerlande, qui rendent ces missions nécessaires; et il est du plus haut intérêt pour le pays qu'il y soit dignement représenté, afin de détruire ce préjugé, et, dit le ministre, on peut se flatter que les démarches à cet égard ont déjà eu du succès.

Le ministre répond ensuite aux observations faites au sujet des [illegible], et fait comprendre l'in[illegible] il y aurait à rempla[cer les] consuls actuellement en [illegible] qui en grande partie [sont] des Néerlandais. Son [illegible] dans les détails des [chiffres] de son budget, [illegible] tous les chiffres sur lesquels [illegible], que le principe de la plus grande [illegible]

Son Exc. dit ensuite que pour ce qui touche la question des détenteurs des fonds espagnols, le gouvernement n'a non seulement rien négligé pour soutenir les intérêts des capitalistes hollandais en Espagne, et il a à cette fin donné à son représentant à Madrid les instructions les plus précises.

Quant aux interpellations adressées au ministre au sujet de l'occupation de Bornéo, Son Exc. dit que son collègue le ministre des colonies s'est réservé d'y répondre; cependant il croit devoir dire quelques mots sur cette même question.

(Cette partie du discours du ministre des affaires étrangères sera reproduite *in extenso*, dès que le discours aura été publié dans le *Staats-Courant*.)

Touchant l'observation de M. Nap au sujet des instructions données à nos agents consulaires sur la navigation, le ministre dit que l'honorable membre peut, s'il désire les connaître, en prendre communication à l'hôtel des affaires étrangères.

Ensuite Son Exc. réfute quelques observations faites sur le traité conclu avec la Belgique, et ajoute que ses collègues cosignataires du traité hollando-belge répondront aussi de leur côté aux critiques dont ce traité a été l'objet.

Quant à la question faite par un honorable membre relativement aux interpellations de lord George Bentinck dans le parlement britannique, le ministre dit que cette affaire est encore le sujet de négociations entre notre cabinet et celui de Londres; et il ne peut en ce moment donner les renseignements que l'on a demandés.

*Son Exc. le ministre des Colonies* prend ensuite la parole pour répondre d'abord à M. Ryckevorsel sur la question de Bornéo. M. Baud dit en quelques mots, que, le traité de 1824 en main, il ne saurait justifier les prétentions que l'honorable membre voudrait voir soutenir par les Pays-Bas. Quant à la demande de M. Van Goltstein au sujet de Sumatra, Son Exc. dit que le fait est vrai, mais que le traité de 1824 n'interdit que des négociations politiques, et qu'il ne saurait être question de négociations commerciales, puisque le même traité contient des dispositions qui parlent de commerce libre et sans entraves dans cette partie de Sumatra.

Le ministre répond ensuite aux observations faits au sujet du traité conclu avec la Belgique, après avoir fait remarquer que tout traité international ne reposant pas sur une égale réciprocité ne saurait être de longue durée. C'est le principe qui a présidé à la conclusion de ce traité. Son Exc. fait l'énumération des avantages que ce traité accorde à notre commerce et à notre navigation, et démontre que ce que l'on a voulu obtenir, a été obtenu, c'est-à-dire une parfaite réciprocité.

(Nous ferons connaître le discours du ministre lorsqu'il sera publié dans *Staats-Courant*.)

*Le ministre des finances* prend à son tour la parole, et dit qu'il n'a pas le moins contribué à la conclusion de ce traité, et après les explications précis données par son collègue, il ne lui reste pas grand'chose à ajouter. C'est d'abord le système de droits différentiels en vigueur en Belgique, trop préjudiciable à notre commerce pour qu'il n'eût pas été du devoir du gouvernement de chercher à l'écarter; c'est ce à quoi l'on est parvenu par ce traité. Ensuite, une autre cause, aussi puissante, était, au fond, la question d'une union douanière que l'on était sur le point de conclure entre la France et la Belgique, question qui par notre traité a été complétement écartée, et quant aux résultats du traité même, Son Exc. cite quelques principaux articles de l'industrie belge sur lesquels le traité a principalement fait des concessions, et prouve par les statistiques publiées mensuellement sur notre commerce avec la Belgique, que l'importation de ces articles de la Belgique, loin de s'être accrue depuis la conclusion du traité, a au contraire diminué dans le premier semestre de cette année.

Après que *MM. van Ryckevorsel* et *van Goltstein* eurent brièvement répondu aux discours des ministres, et l'on procède au vote, et la Chambre adopte le Chapitre III par 32 voix contre 26. La séance est renvoyée à ce soir, 8 heures.

---

Il y deux jours l'*Indépendance* se vantait de l'exactitude des renseignements que lui transmet son soi-disant correspondant en Hollande. Nous avons fait voir avant-hier, à propos de ce qui s'était passé aux États-Généraux au sujet du Code pénal, ce qui en était de cette exactitude.

L'*Indépendance* d'hier fournit un nouvel exemple du peu de crédit qu'il faut ajouter aux nouvelles qu'elle débite: on y lit, sous la rubrique de Correspondance particulière d'Amsterdam « que la maladie des pommes de terre sévit de nouveau en » Hollande. »

Or, 38 lignes plus bas que l'endroit où se trouve insérée cette correspondance, le journal qui l'accueille avec tant de crédulité, reproduit, entr'autres extraits du *Moniteur belge*, les lignes officielles suivantes:

« On se rappelle qu'en 1845 la maladie des pommes de terre, après avoir éclaté en Hollande, s'est propagée de là en Belgique par les frontières des Flandres. Cette circonstance donne lieu à supposer que si le fléau devait reparaître avec quelque intensité, on le verrait de nouveau sévir dans les Pays-Bas avant qu'il envahît notre pays. Or, il résulte d'une lettre du consul belge à Amsterdam, en date du 25 juin « qu'il n'a été constaté nulle part en Hollande, que la maladie se fût de nouveau manifestée, et que tout se borne à des bruits, probablement dénués de fondement; ce qui est d'ailleurs prouvé clairement par le prix, puisqu'on continue à acheter à 2 flor. environ le muid de tubercules de très-bonne qualité.

---

La semaine dernière, plusieurs bateaux chargés de pommes de terre sont arrivés à Amsterdam, venant en grande partie de la Gueldre. Ces pommes de terre ont été vendues au marché au prix de fl. 2-50 et de 3 florins. La qualité en est excellente et la quantité était environ de 30,000 rasières. Suivant les renseignements reçus jusqu'à ce jour, la pomme de terre reste toujours parfaite de goût et de qualité et les symptômes de la maladie que l'on a observés dans quelques contrées, se reproduisant seulement sur les feuilles de la plante, n'exercent aucune influence sur le tubercule.

---

Ce matin, l'échafaudage d'une des maisons en construction près le Manége du Roi s'est écroulé, et dans sa chute a entraîné sept ouvriers dont un ou deux ont été plus ou moins grièvement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital de la ville où les soins les plus empressés leur ont été administrés.

---

Un malheur est arrivé avant-hier à Schéveningue. Le chef d'escadron, commandant les chasseurs à cheval, M. van Ingen, était allé se baigner dans la mer. Après avoir nagé un instant, il disparut dans les flots. Nonobstant tous les secours de la part du maître des bains et d'autres personnes de l'hôtel des Bains on n'a peu parvenir à sauver M. van Ingen.

---

Les aveux de l'*Indépendance* sont assez rares pour que nous prenions note de ceux que de temps à autre elle laisse échapper.

Le *Courrier d'Anvers* a fait une remarque: L'*Indépendance* fait de l'opposition aux trois gouvernements qui nous entourent, la France, les Pays-Bas, la Prusse. Mais, comme compensation, elle applaudit à l'attitude digne et fière que le Vorort helvétique a prise envers M. Guizot et M. de Metternich. Chacun son goût; l'*Indépendance* a ses allures, dont, en temps ordinaire, elle ne doit répondre qu'à ses propriétaires.

Mais aujourd'hui, voici ce qui peut donner quelque piquant à la remarque: L'*Indépendance* arbore la bannière ministérielle. Va-t-elle modifier son langage? ou sa politique étrangère sera-t-elle celle du ministère? Il y a dans l'une et l'autre hypothèse des difficultés qui nous empêchent de répondre.

D'ailleurs, tout en reconnaissant que l'observation est juste, l'*Indépendance* se justifie: « En France, dit-elle, le cabinet ac» tuel n'a plus qu'un seul soutien, un seul dans la presse sérieu» se. Une partie de ses anciens amis eux-mêmes l'abandonnent. »

Quant aux Pays-Bas « est-ce être hostile a un gouvernement que de signaler ses tendances dangereuses? »

Enfin pour ce qui a rapport à la Prusse, « il en est qui nous accusent de trop de bienveillance. »

Telles sont les raisons avec lesquelles l'*Indépendance* peut, quant à présent, mettre sa conscience en repos. Plus tard on verra. Le système politique qui va nous gouverner dans quelques jours examinera si ces raisons sont assez bonnes pour que la diplomatie étrangère les accueille, en ajoutant toutefois ce qui suit, comme le fait d'ailleurs l'*Indépendance*, à titre de complément: « il convient d'envisager ce qui se passe chez les peuples voisins au point de vue des idées et des principes dont nous poursuivons le triomphe en Belgique. » Nous croyons toutefois que M. Rogier sentira le besoin de faire bien comprendre qu'il n'y a rien de commun entre ses idées et celles de M. Odilon-Barrot, moins encore celles de M. Ochsenbien. » (*Emancipation*).

Le ministère espagnol paraît à la veille de se modifier de nouveau. On prête maintenant au roi don Francisco l'intention de s'éloigner pour quelque temps de la capitale

La Catalogne est loin d'être purgée de ces bandes de rebelles qui fuient sans cesse devant les troupes de la reine, mais tombent comme la foudre sur les populations surprises et désarmées.

Le 22 juillet, à 11 heures du matin, à quatre lieues de la frontière française, la ville de Campredon a été pillée; 60 montemolinistes ont suffi pour exécuter ce coup de main qui s'est fait en plein jour et sans que les habitants aient essayé la moindre résistance. Un douanier qui a voulu échapper aux rebelles a été tué.

---

## Situation de la Suisse.

Pour se faire une juste idée de la situation présente de la Suisse, il convient de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de ces dernières années. Assurément le duel qui met aux prises une moitié de la Suisse contre l'autre, a des causes anciennes et fort diverses; mais il suffit de marquer nettement la plus récente et la plus décisive, l'affaire des jésuites de Lucerne.

En l'année 1844, quelques personnes influentes de ce canton eurent la pensée d'appeler les jésuites et de leur confier la direction d'un établissement d'instruction publique. Ce n'était qu'un projet; il ne souriait pas à tout le monde dans le conseil, il s'en faut; il fut repoussé à une grande majorité. Si les radicaux avaient été aussi sages que le gouvernement lucernois, l'affaire en fût restée là, on n'eût donné aucune suite à cette proposition malheureuse, et les jésuites ne seraient pas à Lucerne. Il n'en fut pas ainsi: dans la Diète de 1844 la proposition fut faite d'interdire à la cité catholique de recevoir les jésuites, proposition qui réunit une minorité assez nombreuse.

Ce que Lucerne libre et respecté n'eût pas fait, il le fit justement à cause de cette défense qu'il considéra à bon droit comme un défi porté à son indépendance: les jésuites furent appelés.

Les conservateurs suisses, les gouvernements regrettables de Zurich, de Vaud, de Genève, n'approuvèrent pas cette mesure. D'autres hommes l'ont également blâmée à cette époque; qui aurait pu s'en réjouir, à l'exception des jésuites? Mais si elle était fâcheuse, elle était légale, elle était dans le droit formel de Lucerne. Bien des gens ne comprennent pas que la Diète ne puisse pas imposer sa volonté à un canton dans une affaire aussi grave. Ils en jugent avec les idées d'un pays et d'un gouvernement qui ne ressemblent en rien à ce gouvernement et à ce pays. Ils s'imaginent peut-être qu'un canton ressemble beaucoup à un département français, et la Diète à ce pouvoir fort et centralisateur qui s'appelle le gouvernement de la France. Ils n'ont jamais lu le pacte, et ils ont oublié l'histoire de la Suisse.

La Suisse est une confédération de vingt-deux Etats souverains et indépendants; chaque Etat a fait l'abandon d'une partie de sa souveraineté au profit de l'autorité fédérale; mais ce qui n'a pas été formellement aliéné dans la pacte, la souveraineté cantonale l'a retenu; voilà la règle, elle consacre implicitement le droit individuel des cantons en matière religieuse, quand le pacte ne l'eût pas explicitement réservé. Lucerne usait donc d'un droit incontestable en appelant ces religieux remuants, ambitieux, intrigants, les jésuites, puisqu'il faut les appeler par leur nom.

La Suisse radicale s'en émut. Ce fait pouvait par lui-même causer en effet quelque émotion; mais les événements auxquels il servit de prétexte sont trop graves pour n'avoir pas eu d'autres causes. Ces causes se résument en une seule: la guerre des radicaux contre les rétrogrades et contre les conservateurs. On voulait *radicaliser* la Suisse, avoir dans tous les cantons des gouvernements radicaux, en Diète une majorité radicale, ne fût-ce que pour arriver à une réforme du pacte dans le goût du radicalisme bernois.

Il est si vrai que les jésuites n'étaient que le prétexte de tout ce qui allait bientôt éclater contre Lucerne, que les cantons protestants de Zurich, de Genève, de Vaud, qu'on ne suspectera pas de sympathie pour les jésuites, prirent parti pour le canton menacé. C'est que les gouvernements de ces Etats, alors composés des hommes les plus recommandables et les plus estimés de la Suisse, voyaient dans ces tentatives contre les jésuites la souveraineté des cantons et jusqu'à la liberté de conscience en péril.

Sous cette affaire des jésuites, encore une fois, il ne faut donc voir que la guerre des radicaux contre les rétrogrades et les conservateurs. Les conservateurs, en Suisse, ne se confondent pas avec les rétrogrades. La ligne qui les sépare est profonde. Les rétrogrades regrettent le passé, pleurent l'ancien régime et voudraient y revenir. Mais, dans la guerre qu'ils soutiennent contre le radicalisme, ils invoquent la loi, le droit, le respect du pacte, le maintien de l'indépendance et de la souveraineté cantonale. Les conservateurs n'ont que ces points-là qui leur soient communs avec eux. La légalité, la paix, le bon ordre sont leurs principes, comme ils sont ceux du parti conservateur d'autres pays.

Cette guerre, on sait comment on l'a faite et comment elle se continue. Lucerne avait usé d'un droit, et, bien avant que ce droit fût contesté par la Diète, des bandes armées envahissaient sous ce prétexte le territoire de cette république. Il n'y a qu'une voix en Europe pour flétrir comme elles le méritent les agressions brutales des corps-francs, qui rappellent les mœurs des époques les plus décriées de l'histoire. Il y a néanmoins un parti qui a amnistié les corps-francs; qui, de peur de paraître l'allié des jésuites et des ultramontains, s'est fait le défenseur et l'apologiste de ces artisans de guerre civile; comme s'il n'y avait pas place entre ces deux opinions pour celle qui représente l'ordre, la légalité et le progrès. On reproche aux conservateurs de faire cause commune avec les rétrogrades, et vous savez si cette accusation est injuste; mais l'opposition française fait en réalité cause commune avec les radicaux suisses; elle approuve tout ce qu'ils font, couvre tout de son suffrage, et se fait solidaire de ses entreprises les plus insensées; en un mot, elle se proclame l'alliée du parti des corps-francs. Mieux vaut défendre la légalité et l'ordre, même avec les jésuites.

Une circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les corps francs, en 1845, se sont concertés et organisés sous les yeux et avec l'appui des gouvernements cantonaux. On a essayé, après que leur défaite eut prononcé la condamnation de leur tentative, de nier cette participation. Le président du Directoire fédéral sait mieux que personne le cas qu'il faut faire de cette dénégation. Il a, lui, général des corps-francs, écrit l'histoire de cette mémorable campagne.

Lucerne ne l'a pas oublié, il faudrait pour cela qu'il eût peu de mémoire. Peut-il espérer que ces gouvernements réprimeraient maintenant des tentatives de même sorte si elles venaient à se renouveler? D'où lui viendrait cette confiance? Le gouvernement de Berne n'est plus le même, c'est vrai? c'est le général des corps-francs qui le préside; mais personne ne pense que cette circonstance soit de nature à rassurer Lucerne. Non, les dangers qui ont éclaté sur lui en mars et en avril 1845, et auxquels il n'a échappé que grâce au courage de ses citoyens, ces dangers sont toujours aussi menaçants. Il faudrait être aveugle pour ne pas les voir.

C'est pour les conjurer plus sûrement que s'est formée la ligue des sept cantons; et jamais ligue n'eût une cause plus légitime. On dit aux cantons: Séparez-vous, vous n'avez pas le droit de vous concerter pour vous défendre. N'est-ce pas dérisoire? Autant vaudrait dire à des gens qu'on veut attaquer qu'ils n'ont pas le droit d'avoir des armes et qu'ils aient à les déposer. La ligue est contraire au pacte, dit-on; c'est là l'argument favori des radicaux qui n'avaient jamais autant qu'en cette circonstance invoqué la légalité. Mais si les cantons du *Sonderbund* ne se défendent pas eux-mêmes, qui les défendra?

Il n'y aura plus de corps-francs, a dit le député du Tessin, puisqu'ils sont au pouvoir. S'ils sont au pouvoir, ils ne sont que plus à craindre pour Lucerne. Mais Lucerne n'avait pas d'ailleurs à se défendre seulement contre les corps-francs; un arrêté de la Diète qui porterait atteinte à sa souveraineté ne serait pas un moindre danger pour lui et pour ses alliés. Cet arrêté, on l'a d'abord vainement sollicité de la Diète, on a fini par l'obtenir. Tentera-t-on de l'exécuter régulièrement? La Diète décrètera-t-elle des mesures d'exécution contre le *Sonderbund* ou contre les jésuites? Voilà l'éventualité que Lucerne est résolu à combattre au prix de tout son sang. Tous les hommes de bonne foi reconnaitront que Lucerne usera d'un droit légitime en résistant à un arrêté qui s'attaquerait à son indépendance; quant à l'usage qu'il doit faire de ce droit, lui seul est juge a cet égard.

On voit que, sous ces divers conflits des jésuites, du *Sonderbund*, du pacte, il n'y a qu'une seule chose, toujours la même, la guerre que le radicalisme livre incessamment à la souveraineté cantonale, la pierre angulaire de la constitution helvétique depuis sa naissance, au pacte lui-même, à la légalité, à la paix, à l'ordre, en un mot à tous les principes que les conservateurs de tous les pays reconnaissent et proclament. Pour compléter cet exposé, il resterait à dire ce que sont les radicaux, le but qu'ils poursuivent au dedans et au dehors.

—

La *Nouvelle Gazette de Zurich* du 28 juillet annonce que l'on mande du Tésin que, le 26, cinq grandes voitures chargées de munitions et d'armes sont arrivées à Lugano. Elles étaient destinées au *Sonderbund*. A cette nouvelle, un rassemblement d'environ mille personnes se forma sur la place de la réforme et parut disposé à jeter à l'eau tout le chargement. Les chevaux furent dételés et les voitures arrêtées hors de la ville. On se rendit à la régence pour la prier de s'opposer à ce transit. Après plus d'une heure de négociation, la régence résolut de suspendre ce transit et d'inviter la municipalité de Lugano à faire déposer cet envoi d'armes en un lieu sûr.

---

## Nouvelles d'Italie.

Quelques journaux, persistant à croire à la réalité du gigantesque complot qui aurait été découvert à Rome, il y a peu de jours, ajoutent de nouveaux détails à ceux qu'on avait publiés déjà, et parlent des ramifications que ce complot aurait eues hors des Etats pontificaux. Les faits qu'ils citent n'étant rien moins que certains, nous croyons devoir, jusqu'à plus ample information, nous abstenir de les rapporter.

Les journaux italiens les plus estimés jugent avec une grande réserve les événements qui se sont passés à Rome. Après avoir accueilli, sans y ajouter une foi complète, l'annonce de la découverte d'un complot, le *Felsineo* du 22 juillet n'hésite pas à blâmer dans les termes les plus formels, cette espèce de terreur qu'on avait essayé d'organiser à Rome au moyen de placards incendiaires qui désignaient à la vengeance publique des hommes sur lesquels la justice n'avait pas prononcé.

Il paraît que d'autres affiches incendiaires ont succédé à celles des premiers jours. C'est du moins ce qui résulte d'une lettre écrite au *Sémaphore* de Marseille, dans laquelle on raconte que 10,000 personnes ont traqué pendant six heures, de maison en maison, un homme accusé d'espionnage. Pour prévenir un meurtre, il a fallu, assure-t on, que le P. Ventura accourût sur les lieux pour haranguer la multitude en fureur.

On lit dans le journal de Bologne, *il Felsineo*, du 22 juillet:

« Un bataillon de Croates d'environ huit à neuf cents hommes se mit subitement en marche de Vérone. Après 42 heures de marche, les soldats, épuisés par la chaleur et la fatigue, arrivèrent à Santa-Maria-Maddalena. En même temps 60 hommes de cavalerie hongroise, avec trois pièces d'artillerie à cheval, arrivèrent de Rovigo et de Polesella à Vallice, vis-à-vis de Francolino. Ceci a eu lieu le 16, à 3 heures. Le soir et la nuit, ces troupes occupèrent les passages du Pô. On fit passer le Pô, à Lago Scuro et à Francoline, dans des barques, à quelques soldats qui se sont mis aussitôt à reconnaître le pays tout le long du fleuve, après quoi toute la troupe commença à le passer petit à petit.

» Des sentinelles, des vedettes ont été dirigées partout, et toutes les précautions ordinaires exigées en temps de guerre ont été prises. Le 17, sur les sept heures, cette troupe entra dans Ferrare, les drapeaux déployés, mèches allumées, carabines chargées; elle traversait les rues les plus fréquentées et la place; une partie alla occuper la forteresse, une autre les deux quartiers que les troupes occupent ordinairement. Les soldats étaient couronnés de lauriers. Le peuple surpris garda le silence, mais se maintint dans l'ordre; il criait seulement *Vive Pie IX!*

» Des officiers ont cherché à se loger chez des particuliers, mais ils ont été refusés partout; ils sont tous maintenant dans leurs quartiers. Le pays conserve un calme plein de dignité; l'organisation de la garde civique se poursuit avec ardeur. Le gouverneur a aussitôt expédié une estafette à Rome pour faire connaître ce qui venait d'arriver. »

On lit aussi dans le même journal:

« Nous pouvons assurer que les bruits répandus sur un traité entre l'Autriche et le Piémont n'ont aucun fondement. Au contraire, les dernières que nous avons reçues du Piémont nous apprennent que le commissaire autrichien envoyé à Turin pour aplanir les difficultés élevées au sujet du tarif de douane, n'ayant pu obtenir ce qu'il désirait, a quitté immédiatement Turin.

» Nous devons enfin démentir ce qu'on avait dit sur la prohibition en Sardaigne des journaux qui se publient dans les Etats pontificaux; jusqu'à présent l'*Alba*, l'*Italia* et le *Contemporaneo* sont lus dans tous lieux publics. »

*Le Constitutionnel* publie une lettre de Ferrare qui annonce que les Autrichiens, loin de s'être retirés, attendaient de nouvelles troupes. Voici un passage de cette lettre:

« Nous attendons aujourd'hui ou demain d'autres troupes autrichiennes; celles qui sont arrivées vendredi persévèrent dans leur attitude provocatrice. Avant-hier, des soldats autrichiens ont insulté le portrait de Pie IX, et cherché querelle à deux dragons pontificaux qui étaient chez un marchand de vin; d'autres ont attaqué une dame et arrêté la voiture du docteur Zachetti, qui faisait ses visites à ses malades.

» On assure que le général commandant les troupes a reçu de Vienne l'ordre de réagir sans pitié sur la population au moindre symptôme de fro[...] garde civique continue cependant à s'organiser, et les jeunes gens font [...] cice dans la cour de Prosperi.

» On a cherché à exciter des désordres à Bologne, lors des fêtes de [...] saire. Un Corse, nommé Christini, a commencé à crier contre Pie IX [...] s'est ameuté contre lui, l'a arrêté et la remis entre les mains de la for[...] que. Des émissaires autrichiens parcourent la Romagne, poussant [...] tions au désordre. »

Dans une note que le *Journal de Francfort* ajoute au[...] velles données par le *Journal des Débats* sur l'entrée des [...] autrichiennes à Ferrare, nous lisons:

L'Autriche, d'après l'article 103 de l'acte du congrès de Vienn[...] *droit de garnison* dans les *places* de Ferrare et de Comacchio. No[...] sons que les termes de cet article sont assez explicites pour justifie[...] pation de la ville au cas que les circonstances l'exigent.

---

## Nouvelles d'Angleterre.

Les élections ont lieu en ce moment dans toute l'éten[...] Royaume-uni. Plusieurs sont déjà connues, mais il sera[...] difficile de se faire encore une idée du résultat général [...] opérations. Les différents partis ont subi jusqu'ici, les [...] les autres, des échecs graves. Il faut attendre encore po[...] voir dire quels sont ceux qui, en définitive, auront le [...] le moins perdu à la dissolution du parlement. Pendant les [...] premières journées le résultat du poll dans la cité de L[...] a été favorable aux quatre candidats libéraux, ou, pour [...] plus exactement, ministériels. Leur élection parait a[...] Quant à celle de sir Robert Peel, elle a eu lieu sans con[...] a Tamworth.

La victoire des whigs ou libéraux a été moins compl[...] la cité de Londres qu'ils ne l'avaient espéré. Le chef [...] net, lord John Russell, a été réélu, il est vrai, par 415 [...] plus que celui des candidats tories ou conservateurs qui [...] le plus grand nombre de suffrages; mais les whigs ont vu [...] un de leurs candidats, sir George Larpent, sur lequel [...] termann, protectionniste ultra, l'a emporté de trois vo[...] lement.

L'élection de M. Lionel de Rothschild va donner lieu [...] verture de la session prochaine, à une discussion inté[...] sur la position civile et politique des juifs en Angleterr[...] leur admissibilité aux emplois publics et à la représ[...] nationale, question souvent soulevée et qui devra recev[...] fois une solution définitive.

Le ministère a essuyé un grave échec à Nottingham [...] vu préférer à sir John Cam Hobhouse, président du bu[...] contrôle pour les affaires de l'Inde, M. Feargus O'Conn[...] du parti chartiste et l'un des hommes compromis dans le[...] bles qui ont eu lieu, il y a quelques années, dans les [...] manufacturiers de l'Angleterre et de l'Ecose. Le parti ch[...] qui semblait sommeiller depuis plusieurs années, va sa[...] relever la tête en voyant ses deux chefs entrer au par[...]

M. Milner Gibson, vice-président du bureau du comm[...] l'un des plus habiles défenseur de la cause de la libert[...] merciale, M. Jhon Bright, le collègue de Cobden au co[...] l'ancienne ligue des céréales, ont été élus à Manchester [...] les autres candidats élus, on remarque M. Lushington [...] du dernier traité avec la France pour la suppression de l[...] M. Ricardo, le célèbre économiste; le marquis de Douro [...] duc de Wellington, etc. Lord John Manners a échoué à [...] pool, où M. Cardwell, l'un des membres distingués d[...] peeliste, a été plus heureux. Le poll dont nous ne conn[...] pas encore le résultat définitif, n'a été favorable ni à M[...] stone, à Oxford, ni à M. Goulburn, à Cambridge.

On lit dans le *Standard*:

« On se propose, à la réunion du nouveau parlement, de dem[...] augmentation de la taxe sur la propriété et le revenu, jusqu'à con[...] de cinq pour cent. Le public peut en être certain. Cela explique les [...] ces de certains discours tenus sur les *hustings* par quelques candi[...] nistériels. »

---

## Nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.

Nous avons reçu par le *Caledonia*, arrivé mercredi [...] pool, nos lettres et nos journaux d'Amérique à la da[...] juillet. Le *Franco Americain* a des nouvelles de Mexic[...] juin. Les espérances de voir la paix se conclure avaient [...] de nouveau, et tout faisait prévoir que la guerre se prol[...] indéfiniment

A la date des dernières nouvelles, le général Scott [...] Puebla. Il attendait des renforts pour marcher sur la ca[...] où la proclamation du général nord-américain, dans [...] Santa Anna était fort maltraité, aurait produit en faveur [...] dernier une réaction qui a donné une nouvelle force [...] de la guerre.

C'est cette circonstance qui explique la suspension de [...] che de l'armée victorieuse vers Mexico. Lorsque les [...] l'auront rejoint, le général Scott aura sous ses ordres [...] 9,000 hommes. Il a levé son camp de Jalapa et compte [...] la base de sa ligne d'opérations sur Tuspan au lieu de [...] Cruz.

On dit que le général Scott va tâcher d'ouvrir de nouve[...] gociations de paix, mais elles auront probablement peu [...] cès, attendu que Santa-Anna a retiré sa déclaration pa[...] le il renonçait à la présidence et il a été de nouveau ins[...] pouvoir. On ajoute qu'il a maintenant sous ses ordres [...] hommes avec lesquels il compte défendre Mexico.

Le *New-York Courier* assure que sur tous les points d[...] Unis les récoltes présentent l'aspect le plus favorable e[...] tent un produit d'une abondance extraordinaire. Les [...] de grains de toute espèce dans les ports d'embarqueme[...] nuaient avec une grande activité.

Pendant la première semaine de juillet, il est arr[...] port de New-York 1,578,170 barils de farine et 1,82[...] seaux de froment.

---

## Nouvelles des Indes.

Le courrier mensuel de Bombay a apporté les jou[...] cette présidence en date du 19 juin.

Les nouvelles qui nous sont transmises ne présentent [...] intérêt. Tandis que dans le Goomsoor et l'Etat du Nizam [...] ordres continuent, d'un autre côté les réductions déjà [...] mencées dans l'armée anglo-indienne se poursuivent. [...] gouverneur-général et le général-en-chef de l'armée ne [...] tent pas Simla, où ils passent la mauvaise saison. C'est en [...] bre seulement que lord Hardinge redescendra à Calcutta [...] remettra le pouvoir au successeur que le gouvernement a[...] vient de lui donner.

## Nouvelles de France.

Paris, 31 juillet.

[illegible] chambre des pairs a tenu aujourd'hui une courte séance [illegible] laquelle elle a entendu des rapports de pétitions. Lundi [illegible] entamera la discussion du budget des recettes.

[illegible] chambre des pairs a adopté dans sa séance du 30 juillet le [illegible] de loi autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt [illegible] vingt-cinq millions.

[illegible] la séance de la chambre des pairs d'hier, M. de Boissy [illegible] annoncé qu'il interpellerait, lundi prochain, M. le ministre des [illegible] étrangères, au sujet de la situation actuelle de la Suisse [illegible] l'Italie, et de l'attitude de la France en face de cette situa-[illegible]

[illegible] procès en diffamation, intenté par M. Jules Talabot, frère [illegible] député, directeur de la compagnie des mines de l'Algérie, [illegible] M. de Vresse, gérant responsable du *Courrier français*, a [illegible] appelé aujourd'hui devant la huitième chambre correction-[illegible]

[illegible] tribunal, sur la demande de Me Jules Favre, avocat du [illegible] *français*, et après quelques observations de Me Duver-[illegible] avocat de M. Talabot, a remis la cause à mardi prochain.

## Cour royale de Paris.

### AFFAIRE DES MINES DE MOUZAÏA.

[illegible] *Poinsot*, avocat-général, a la parole. Il s'exprime en ces termes :

[illegible] donné à cette affaire des proportions qu'elle ne comporte pas. Il ne [illegible] définitive, que d'un acheteur d'actions qui se plaint de ce qu'il a [illegible] sur la nature des choses vendues. Tout le succès de son action [illegible] un acte de société qui contient, nous devons en convenir, des [illegible] stipulations monstrueuses ; mais, pour parvenir à ce but, il faut que M. [illegible] Rambour admette qu'il connaissait cet acte, qu'il en a connu toutes les [illegible]. Il faut donc qu'il plaide contre son propre aveu. S'il y a eu une [illegible] prévarication de la part d'un ministre, comme on a semblé l'insinuer, si les [illegible] de l'Etat ont été fraudés, M. Rambour doit accepter la responsabi-[illegible] qu'encourent ceux qui profitent d'une proie dérobée au trésor public.

[illegible] La question n'est pas là. M. Rambour a-t-il été trompé sur le prix de ce [illegible] ? Tel est le point essentiel du procès. Néanmoins, il ne nous [illegible] pas d'entendre sans réponse des insinuations qu'on a essayé de [illegible] contre le pouvoir. L'importance politique qu'on a voulu donner à [illegible] affaire ne saurait être admise par nous. Les magistrats sont étonnés [illegible] de parcilles insinuations, et les bons citoyens s'abstiennent de [illegible] attaques inconsidérées. Précisément à cause de l'éclat et du retentisse-[illegible] donnés à cette affaire, nous avons voulu connaître ce qui s'était [illegible]

[illegible] sommes tenus de dire, que, dans la concession des mines de Mou-[illegible] a été régulier et que l'administration n'a aucun reproche à se [illegible] concessions en Afrique se font gratuitement. Peut-on en demander [illegible] l'administration ?

[illegible] ajouter que cette concession s'est faite en dehors des exagéra-[illegible] des spéculateurs. Nous ne voudrions pas faire d'allusion à des procès [illegible] à l'affaire actuelle. Mais permettez-moi de vous dire que, si l'on [illegible] au rapport fait au sujet des fameuses mines de Saint-Bérain on [illegible] victime de la fourberie imaginée par les spéculateurs.

[illegible] gouvernement n'a point à s'inquiéter de ces calculs. Il n'a point été [illegible] des intentions des spéculateurs. Il n'a cru avoir affaire qu'à de sim-[illegible] particuliers, faisant une affaire sérieuse. D'ailleurs, il faut avouer que [illegible] grandes difficultés se présentaient pour l'exploitation des mines de [illegible] situées dans des montagnes inaccessibles, enlevées par M. le duc [illegible], à la tête de l'armée française. Il n'y avait pas de sentier pour les [illegible], un mulet n'y aurait pas passé : et l'on a dû mettre la pioche dans [illegible] ces montagnes. Il y avait encore d'autres craintes à concevoir. Les [illegible] de ces parages sont très dangereux, et l'on pouvait redouter leur [illegible] voisinage. Tels étaient les obstacles que les exploitants devaient [illegible]

[illegible] premiers spéculateurs, M. de Mongolfier, assisté de MM. Henry, [illegible] peut-être que l'extraction des métaux des Mouzaïas était aussi [illegible] celle des houilles des mines d'Anzin, ont porté leur premier acte [illegible] au capital de vingt millions. C'étaient en réalité les propriétaires [illegible] qui lui donnaient cette valeur exagérée. Mais ce qu'on a omis de [illegible] c'est que ce premier acte n'a jamais été qu'un projet, non suivi [illegible] sérieuse. Ainsi, dans ce premier acte, les fondateurs, MM. Hen-[illegible] Mongolfier, devaient, à ce qu'on assure, recevoir 15 à 16 millions. [illegible] de l'obscurité relativement à cette clause. On peut tout dire sur [illegible] sans arriver à calculer bien exactement la valeur réelle des quaran-[illegible] actions que MM. Henry et de Mongolfier s'étaient attribués. Mais [illegible] à cet égard : cet acte n'a été qu'un projet.

[illegible] Henry et de Mongolfier sont venus à Paris ; il s'y sont adressés à un [illegible] d'affaires qui paraît fort intelligent. Il n'a pas eu de peine à com-[illegible] que cet acte était informe, sans style, peu conforme au sens com-[illegible] leur a dit : Il vous en faut un autre. Et d'abord, il leur a fait retran-[illegible] jouissance emphytéotique des mines des Mouzaïas au profit de la fa-[illegible] Henry ; il leur a fait supprimer l'article des fonds secrets laissés à la [illegible] des administrateurs gérants, comme contraire à l'ordre public. [illegible] démontré que l'entreprise avait d'abord à atteindre un but com-[illegible] qu'elle pourrait peut-être arriver à devenir un société anonyme. [illegible] pourquoi le projet d'acte n'a reçu aucune exécution. Il subsiste com-[illegible] monument de déraison, et peut-être aussi d'une pensée d'exécution [illegible] des propriétaires des mines de Mouzaïa.

[illegible] conséquence, l'acte du 16-30 juin, l'acte définitif des mines des Mou-[illegible] chez Me Mirabel-Chambaud. Le capital fut réduit à 4 mil-[illegible] des actions est déterminé d'une manière précise dans le [illegible] acte.

[illegible] ce préambule, que nous avons reproduit avec étendue, à cause de [illegible] que semblaient devoir attribuer aux réquisitions du ministère [illegible] paroles de M. le premier président Séguier, M. l'avocat-général [illegible] examine les faits relatifs au procès ; il analyse la correspondance [illegible] Henry et M. Rambour, et il conclut à la confirmation du juge-[illegible] instance.

[illegible] rendu immédiatement un arrêt qui déboute les frères Henry de leur appel, et confirme la décision du tribunal de commerce.

---

# Faits divers.

Le ministre de la justice en France vient de mettre sous les yeux du [illegible] le compte général de l'administration de la justice criminelle en France [illegible] pendant l'année 1845.

De ce document il résulte, qu'outre les morts causées par les crimes et [illegible] délits dont la répression a été poursuivie devant les cours d'assises et les [illegible] tribunaux correctionnels, le ministère public a eu, en 1845, à vérifier les [illegible] circonstances de 11.049 décès dont la cause pouvait, au premier aspect, [illegible] être suspecte. Il a été reconnu que 6,908 décès étaient dus à des acci-[illegible] divers ; que 1,057 étaient des morts subites naturelles, et 3,084 le [illegible] de suicides.

[illegible] nombre des suicides constatés en 1845 excède de 111 celui de 1844, [illegible] seulement celui de 1843.

[illegible] 3,084 suicides se divisent en 2,332 hommes (0,76) et 725 fem-[illegible] 16 hommes et 4 femmes n'avaient pas atteint leur seizième an [illegible] on trouve parmi eux des enfants de sept, huit et dix ans. 123 avaient [illegible] à vingt-et-un ans; 462 de vingt-et-un à trente ans; 1,201 de trente [illegible] cinquante ans; 945 de cinquante à soixante-dix ans; 203 de soixante-dix à quatre-vingts ans; 41 plus de quatre-vingts ans. L'âge de quatre-vingt-neuf ans n'a pas été indiqué.

Si l'on distribue les suicides par mois, on en compte 922 dans les trois mois d'été : juin, juillet et août; 861 dans les trois mois de printemps : mars, avril et mai; 756 dans les trois mois d'automne : septembre, obtobre et novembre; enfin 545 seulement dans les trois mois d'hiver : décembre, janvier et février.

Les moyens les plus habituels qu'emploient ceux qui veulent se donner la mort, sont toujours la strangulation par suspension et la submersion ; 1,110 ont eu recours au premier de ces moyens en 1845, et 995 se sont noyés; 432 se sont servis d'armes à feu, 213 se sont asphyxiés à l'aide de la vapeur du charbon. Ce dernier moyen est surtout fréquent dans le département de la Seine.

Les motifs de suicides se présentent à peu près les mêmes chaque année : des peines de cœur, la jalousie, les suites de la débauche, la misère, les revers de fortune, les chagrins domestiques, le désir de se soustraire à des souffrances physiques, en sont les causes les plus ordinaires.

— Les dernières nouvelles de la Sicile font craindre une éruption prochaine de l'Etna. Nous trouvons dans un article de M. Quatrefages, qui fit en 1843 l'ascension de ce volcan, des détails intéressants que nous croyons devoir résumer. L'Etna est situé à 32 kilomètres de Catane et présente la forme d'une pyramide de plus de 50 kilomètres de diamètre à sa base, et d'environ 3,300 mètres de hauteur (10,174 pieds). Les flancs de l'Etna se divisent en trois zônes, appelées, la première, *la Regione colta* ou cultivée; la seconde, *Regione sylvosa* ou *il Bosco*, le Bois ; enfin, jusqu'au sommet, *la Regione deserta*, où luttent sans cesse le feu souterrain et les neiges qui, pendant toute l'année, en couvrent l'espace. La première zône seule est habitée ; elle est célèbre par la beauté du ciel, le magnifique climat et la fertilité du sol ; elle comprend soixante-cinq villes ou villages, et renferme une population de 300 mille âmes.

La bouche qui avait vomi les laves en 1842, dans le val del Bove, et qui s'était rouverte lors de l'éruption de 1843, présentait une vaste enceinte irrégulièrement circulaire, formée de parois à pic. A gauche, au pied de l'escarpement, un large soupirail donnait passage à des tourbillons rouges de feu. De divers côtés, étaient des blocs énormes de lave éclatés, fendus, déchirés, les uns noirs, les autres d'un rouge sombre. Mille jets de fumée blanche ou grise s'échappaient avec un bruit assourdissant semblable à celui du sifflet des locomotives.

Pour faire apprécier l'immmense quantité de lave qui sort du volcan, nous dirons que lors de l'éruption de 1669, qui détruisit Nicolosi et dont les Siciliens ont conservé la tradition, une coulée large de près d'une demi-lieu et épaisse d'environ dix mètres, s'avança directement vers Catane qu'elle eût abîmée. Mais, heurtée dans son trajet, elle côtoya les remparts et se jeta dans la mer au-delà du port. La lave, refroidie à sa base par le contact de l'eau, présentait un front perpendiculaire de 1,500 mètres d'étendue, et s'avançait, charriant d'énormes blocs solidifiés, mais encore rouges de feu. Au contact de la lave, des masses d'eau réduites en vapeur s'élevaient dans l'air avec un bruit affreux, formaient d'épais nuages et retombaient en pluie salée sur la campagne voisine. En peu de jours, la lave avait reculé de près de 300 mètres les limites de la plage.

Cette éruption détruisit les habitations de 27,000 personnes et couvrit 5 à 6 lieues carrées d'une couche de lave de plus de 30 mètres de hauteur.

— *Statistique. — Industrie cotonnière en Angleterre.* — L'industrie cotonnière a reçu depuis 1833 en Angleterre des développements extraordinaires ; on peut en juger par les chiffres suivants empruntés à la publication de M. Beines sur cette industrie, et aux documents statistiques du commerce de l'Angleterre :

En 1833, les quantités importées en Angleterre étaient de 303,658,837 livres ; en 1844, ces quantités s'élevaient à 646,101,312 livres.

Les quantités consommées en 1833 par les fabriques étaient de 282.675,200 livres ; en 1844 elles étaient de 558, 015,360 livres.

| | | |
|---|---|---|
| Valeur des exportations de 1833. Tissus. | liv. | 13,754.992 |
| Fils. | | 4,704,008 |
| | | 18,459,000 |
| Valeur des fabricats de coton consommés en Angleterre. | | 12,879,693 |
| Valeur totale de la fabrication en 1833. | | 31,338,693 |
| Valeur des exportations en 1814. Tissus. | | 18,816,764 |
| Fils | | 6,988,584 |
| | | 25,805.348 |
| Les données sur la consommation des fabricats de coton en Angleterre, dans le courant de 1844, nous manquent, mais on l'évalue à celle de 1833, l'augmentant d'un peu plus du 11e pour mettre la consommation en rapport avec l'augmentation de la population, soit pour la consommation intérieure en 1814 (1). | | 14,018,910 |
| Valeur totale de la fabrication en 1814. | liv. | 39,824,258 |
| ou la somme énorme de | fr. | 995,606,000 |
| Cette valeur était en 1833 de | | 783,467,000 |
| Elle a augmenté en 11 ans de | | 212,139,000 |

— Les journaux de Londres, et notamment le *Times* du 29, qui paraît encadré de noir, annoncent la mort de M. John Walter, directeur et co propriétaire du *Times*.

M. John Walter était dans sa soixante-quatorzième année, et dirigeait le *Times* depuis 1808. C'est à lui et à l'heureuse impulsion qu'il sut donner à l'entreprise à laquelle il avait voué toute sa sollicitude que le *Times* dut surtout son immense circulation. M. John Walter fut le premier qui appliqua la vapeur à la presse, et tira de ce puissant moteur des miracles de rapidité. C'est ainsi qu'on vit le *Times* imprimer et distribuer en une seule matinée cinquante mille exemplaires du discours de sir Robert Peel annonçant la réforme des lois sur les céréales.

M. John Walter possédait dans le Berkshire, à Bearwood, une des plus magnifiques propriétés de toute l'Angleterre. M. Walter avait été longtemps membre du parlement pour le comté de Berk ; mais il renonça sponstanément à son siége en 1837. La loi des pauvres, telle qu'elle est restée organisée jusqu'à ces derniers temps en Angleterre, avait en M. Walter un adversaire ardent, implacable. Le verdict tout-puissant du pays sur cette question est venu adoucir les derniers moments de M. Walter, et son lit de mort a été salué par la nouvelle du triomphe de la cause qu'il avait si longtemps soutenue.

— Il peut être assez intéressant de savoir ce que sont devenus, au bout de dix-sept ans, les signataires de la fameuse protestation de la presse en France en 1830.

Sur les quarante-quatre journalistes signataires de cet actes, qui proclamait une révolution et donnait le trône à la famille d'Orléans, huit sont morts : MM. Année, Larreguy, Châtelain, Armand Carret, Challas, Bert, Auguste Fabre et Evariste dumoulin.

Quatre ont quitté la France : MM. Albert Stapfer, Dupont, Plagniol et Fazy. Ce dernier a joué un rôle dans la révolution de Genève.

Deux ont été ministres : MM. Thiers et de Rémusat;

Huit ont été conseillers-d'état, directeurs-généraux ou préfets : MM. Baude, Billiard, Dejean, de Jussieu, Mignet, de Guizard, Gauja et Bohain;

Quatre sont employés supérieurs dans l'administration : MM. Cauchois-Lemaire, Senty, Ader et Moussette;

Un est procureur-général, M. Barbaroux;

Un autre est consul, M. Levasseur. On compte encore deux sous-intendants militaires : MM. Vaillant et Haussman; quatre bibliothécaires : MM. Avenel, Peisse, Rolle et Guyet. Il y a deux directeurs de théâtre : MM. Léon Pilet et Roqueplan, et trois directeurs ou anciens directeurs de journaux : MM. Chambolle, Coste et Valentin de la Pelonze. Deux sont entrés dans l'industrie : MM. Dubochet et Dussard. Enfin les trois autres sont restés journalistes : MM. Pierre Leroux, Busoni et Sarrans.

Sur ce nombre, sept ont appartenu ou appartiennent à la chambre des députés ; ce sont : MM. Thiers, de Rémusat, Chambolle, de Jussieu, de Guizard, Dejean et Baude : tous les quarante-quatre ont été décorés de la croix de la Légion-d'Honneur.

La crise financière qui, naguère, a embarrassé les mouvements des Banques d'Angleterre et de France, a attiré l'attention sur le fait important de la production croissante de l'or en Russie.

C'est en 1819 que les recherches faites aux monts Ourals ont constaté la présence de l'or dans les flancs de ces montagnes, en quantités assez considérables pour que la spéculation s'emparât de cette branche d'industrie, en y consacrant de grands capitaux. Voici quelle a été l'échelle de la production de l'or depuis cette époque jusqu'en 1828 :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1819... | kil. 658 78 | 1824... | kil. 2,641 27 | Report. kil. | 5,598 79 |
| 1820... | 721 59 | 1825... | 4,212 52 | | |
| 1821... | 861 49 | 1826... | 4,217 66 | | |
| 1822... | 1,302 10 | 1827... | 5.038 84 | | |
| 1823... | 2,054 83 | 1828... | 5,206 02 | | |
| | | | | | 22,316 31 |
| A reporter | 5.598 79 | | | | |
| | | | | Total... kil. | 27,915 01 |

En 1829, on découvrit en Sibérie des sables contenant de l'or ; dans les premiers temps l'or ne fut recueilli qu'en faibles quantités, mais ensuite et surtout dans les six dernières années, les travaux ont eu le plus brillant succès, ainsi que le prouve le tableau suivant de la production générale de 1829 à 1846 :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Report. kil. | 57,685 65 |
| 1829... | kil. 5,153 46 | 1838... | kil. 8,593 65 | | |
| 1830... | 6,195 06 | 1839... | 8,597 90 | | |
| 1831... | 6,495 30 | 1840... | 9,581 99 | | |
| 1832... | 6,716 04 | 1841... | 11,157 63 | | |
| 1833... | 6,689 05 | 1842... | 15,564 29 | | |
| 1834... | 6,648 93 | 1843... | 21,006 34 | | |
| 1835... | 6,762 07 | 1844... | 21,965 30 | | |
| 1836... | 6.976 00 | 1845... | 22,691 59 | | |
| 1837... | 6,049 74 | 1846... | 28,188 41 | | |
| | | | | | 147,347 35 |
| A reporter | 57,685 65 | | | | |
| | | | Total de la production depuis 1819... | kil. | 232,948 10 |

— L'or extrait des gisements de l'Oural et de la Sibérie n'est pas pur, il contient 12 p. c. d'alliage. Cette quantité de kil. 232,948 d'or brut a été ramenée par l'affinage à kil. 204,994, représentant, au prix du kilogramme d'or fin, fr. 706,088.926.

Si l'extraction de l'or suivait pendant les dix années qui suivront 1846, la progression qui a eu lieu depuis 1840 (cette progression a été, année moyenne, de 19 p. c.), la valeur de cette nouvelle production serait de fr. 1,016,976,210. On évalue à un cinquième de l'extraction, faite au compte des particuliers, la quantité d'or non déclarée par eux, pour se soustraire au droit de 20 à 25 p. c. perçu par la couronne sur leurs produits; en admettant cette évalution, donnée par Mac Culloch d'après de nombreux renseignements, la valeur de cette quantité qui s'écoule sur le marché sans déclaration serait de fr. 118,715,586 dans une période de dix ans. La valeur totale de la production de 1847 à 1856 serait donc, dans cette hypothèse, de fr. 1,135,691,796, et la production générale de l'or en Russie, de 1819 à 1856, s'élèverait à fr. 1,841,783,465.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

« Quelques journaux ont annoncé que plusieurs missionnaires français avaient été mis aux fers en mai dernier, dans les Etats du roi de Cayor. Voici la vérité à cet égard :

» A l'époque indiquée, un missionnaire et un catéchiste, appartenant à la mission de nos comptoirs d'Afrique, crurent devoir, sans en prévenir l'autorité française, faire une excursion dans l'intérieur du Cayor : arrêtés par les gens du damel, ils furent amenés dans la case du chef.

» Dès la première nouvelle de cet événement, MM. le commandant de Gorée et le gouverneur du Sénégal, écrivirent respectivement au damel pour se plaindre de cette arrestation, et pour exiger la mise en liberté des deux religieux. Cette mesure fut immédiament ordonnée. Le gouverneur reçut en outre l'assurance que les deux voyageurs n'avaient été amenés au damel que parce qu'ils avaient été pris pour des naufragés ; que, du reste, ce chef ne les avait fait retenir *dans le village*, et non en prison, qu'afin de leur épargner de nouvelles tracasseries de la part de ses gens, et qu'il avait, au surplus, donné ordre de les nourrir et de les bien traiter jusqu'à ce qu'ils fussent réclamés. »

— Le *Courrier français* prétend s'être livré à des calculs d'après les rapports officiels insérés dans le *Moniteur algérien*, et il en résulterait que l'on a tué *officiellement* plus d'Arabes qu'il ne pourrait en naître en Algérie pendant quarante années ; que l'on a pris plus de chevaux qu'il n'en faudrait pour remonter toute la *cavalerie européenne* ; que l'on a *razzié* toutes les tribus entre la mer et le désert ; que l'on a fait payer plus de contributions d'*aman* qu'il n'y a eu de tribus soumises ; que l'on a conquis plus de bêtes bovines et ovines par an, que n'en pourrait consommer une armée de 10 millions de soldats.

— Plus de 100 jeunes gens appartenant aux écoles se sont présentés samedi au palais de l'archevêché, pour obtenir de Mgr. Affre qu'il fût prononcé à Paris une oraison funèbre à la mémoire d'O'Connell ; voici la réponse qui leur a été adressée par le prélat :

« Un personnage distingué m'avait déjà fait la demande que vous m'adressez aujourd'hui. L'usage des oraisons funèbres étant aboli depuis longtemps en France, et n'ayant souffert d'exception que pour mon prédécesseur, j'avais cru devoir refuser de remettre cette coutume en vigueur.

» Je partage toutes vos sympathies pour l'agitateur pacifique de l'Irlande, et mon admiration pour ce grand homme n'est égalée que par mes regrets.

» N'oubliez pas, cependant, que l'action d'O'Connell a été surtout politique, car l'Irlande a plus de libertés religieuses que nous n'en avons en France ; ses évêques peuvent se réunir, correspondre, agir, etc., avec plus de liberté que nous ne le pouvons en France.

» Ce qui manque surtout à l'Irlande, ce sont les *libertés politiques*, et c'est à cette belle conquête que s'était dévoué le génie d'O'Connell. Il m'en coûterait cependant, messieurs, de refuser ce que vous me demandez avec tant d'ardeur et de convenance; j'accède donc à votre demande, mais, pour plus de solennité, nous attendrons la rentrée de la jeunesse et des familles au mois de novembre. Au revoir, messieurs, nous nous retrouverons à Notre-Dame ! »

— Lundi, une jeune personne attachée à un magasin du quartier du Palais-Royal à Paris s'était rendue chez un dentiste pour faire extraire une dent. Le dentiste l'engagea à la faire plomber seulement, et comme sa cliente redoutait la douleur, il lui proposa l'emploi de l'éther, qui fut accepté. Que se passa-t-il pendant que cette jeune personne était sans connaissance ? Il serait difficile de le dire. Toujours est-il qu'en sortant de chez le dentiste, au bout de trois heures, la jeune fille était dans un désordre affreux.

La dame de son magasin ne put se rendre compte de cette longue absence et de l'état dans lequel se trouvait cette jeune personne.

Celle-ci, malgré l'anéantissement causé par l'éther, conservait quelque sentiment des outrages qu'on lui avait fait subir, et quelques mots qu'elle laissa échapper, firent naître des soupçons.

On la fit mettre au lit, et un médecin ayant été appelé, constata d'une

---

(1) Le prix des fabricats de coton a beaucoup baissé depuis 1833 ; on peut le reconnaître d'une manière générale en comparant les quantités de coton en laine consommées par la fabrication en 1833 et en 1844 avec la valeur des exportations en 1833 et en 1844. La mise en consommation, dans cette dernière année, a été de 114 p. c. plus élevée que celle de 1833, tandis que l'augmentation de valeur de l'exportation n'a été en 1844, que d'environ 30 p. c. sur celle de 1833. Le chiffre de 14,018,910 établi pour la consommation intérieure dans l'année 1814, pourrait donc être considéré comme un peu élevé, mais l'abaissement du prix ayant dû nécessairement augmenter la consommation intérieure, ce chiffre peut être admis.

manière évidente les violences qui avaient été exercées sur sa personne.

Une plainte a été déposée et l'auteur de cet acte odieux a été arrêté et mis à la disposition du procureur du roi.

— On écrit de Londres, 27 juillet :

On vient de publier une généalogie fort curieuse de la reine Victoria, qui descend en ligne directe, au septième degré, d'un gentilhomme du Poitou, Alexandre Dessemier, seigneur d'Olbreuse, et de Jacqueline Poussard du Vigeau, sa femme. Eléonore, leur fille, née au château d'Olbreuse, commune d'Usseau, canton de Mauzé, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), inspira la passion la plus vive à George-Guillaume de Brunswich, duc de Lunebourg, qui l'épousa, d'abord secrètement, et reconnut ensuite publiquement son mariage lorsqu'elle eût été créée comtesse de Harbourg. Sophie Dorothée, fille du prince de Brunswick-Lunebourg, épousa le 21 novembre 1682, son cousin le duc de Brunswick, électeur de Hanovre, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Georges I[er].

— On écrit de Bonn, le 19 juillet, à l'*Observateur rhénan :*

Le 14 au soir, nous avons été témoins d'un fait qui mérite n'être mentionné. Le fils du cabaretier N., occupé à pêcher à la ligne, tomba dans le Rhin et aurait péri infailliblement si, aux cris de plusieurs enfants, il n'était accouru d'un jardin du voisinage quatre messieurs qui, après s'être débarrassés de leurs surtouts, se précipitèrent dans le fleuve; et deux d'entr'eux parvinrent à saisir l'enfant et le tenir au-dessus de l'eau, jusqu'à ce qu'un bateau qui venait à passer par hasard le recueillit. Le père de l'enfant a été très agréablement surpris de pouvoir exprimer sa profonde gratitude à S. A. R. le prince Frédéric-Charles de Prusse et à M. le comte de Bismark-Bohlen, car c'étaient eux qui, au péril de leur vie, avaient accompli cette généreuse action.

— On écrit de Vienne, le 23 juillet :

Hier avant midi un crime horrible a été commis dans l'église grecque-catholique. Le curé de l'église a été trouvé mort au pied de l'autel ; il avait le crâne brisé, et auprès du cadavre se trouvait une petite hache qui avait dû servir à commettre l'assassinat. Le curé avait l'habitude de rester seul à l'église après sa messe pour réciter ses prières. C'est ce moment pendant lequel l'église est fermée que l'assassin a choisi pour consommer son crime. De graves soupçons pèsent sur le sacristain de l'église, auquel sa mauvaise conduite avait valu plusieurs fois de sévères reproches, et même une menace de renvoi de la part du curé. Ce serait donc la vengeance qui aurait armé le bras de l'assassin.

— La *Gazette allemande*, journal qui paraît à Heidelberg, dans le grand-duché de Bade, publie, dans son dernier numéro, la correspondance suivante de Kowno qui donne de nouveaux détails sur une arrestation dont nous avons déjà parlé :

« Depuis quelque temps les voitures cellulaires se croisent dans tous les sens sur nos routes ordinairement si désertes. C'est qu'on vient de faire de nombreuses arrestations qui se rattachent, en quelque sorte, à la tentative d'insurrection qui, il y a deux ans, se manifesta dans notre province, et qui, comme on se le rappelle, ne tarda pas à échouer.

» Parmi les personnes arrêtées tout récemment, se trouve, en première ligne, une jeune fille de dix neuf ans, Mlle Josèphe Przeciszewska, nièce du maréchal de ce nom, qui lui-même a été arrêté aussi, avec un grand nombre de membres et d'amis de sa famille.

» En 1845, M. Magdzinski, lieutenant dans la landwehr prussienne, l'un des émissaires du comité révolutionnaire de Posen, vint en Samogilie, et y fit les préparatifs d'une révolte, qui devait éclater en Lithuanie. M. Magdzinski trouva parmi les femmes de zélés partisans, et notamment Mlle Przeciszewska (son oncle, le maréchal, voyageait alors en pays étranger), qui se chargea des correspondances et des envois d'armes. Cette jeune et courageuse fille exposa même sa vie en plusieurs occasions.

» Lorsque l'insurrection fut vaincue dans le grand-duché de Posen et dans le royaume de Pologne, M. Magdzinski prit la fuite ; il fut arrêté à Memel et conduit à la citadelle de Posen, mais il parvint à s'évader et se rendit à Bruxelles. Depuis cette époque, il faisait agir ici, dans l'intérêt des Polonais mécontents, plusieurs de ses amis, au nombre desquels se trouvait encore Mlle Przeciszewska, laquelle se distinguait comme auparavant par son extrême activité.

» Mlle Przeciszewska a avoué complétement sa participation aux menées révolutionnaires, mais elle n'a voulu faire aucun aveu relativement à la complicité de son oncle et de ses autres co-accusés.

» Ces menées se pratiquaient dans le plus grand secret, lorsque tout à coup, il y a une quinzaine de jours, l'un des conspirateurs les a lui-même dénoncées aux autorités, et aussitôt les arrestations, dont nous venons de parler, ont été opérées sur tous les points de la province de Kowno.

» Bien que l'instruction de cette affaire ne soit pas encore terminée, le gouvernement a déjà fait mettre en séquestre tous les biens des nombreuses personnes qui ont été mises en accusation.

» A ce malheur, qui plonge dans la douleur tant de familles, il s'en joint un autre : nous voulons parler des pillages que font les bandes qui parcourent notre province. Ces bandes ne se composent pas d'insurgés politiques, comme on le croit à l'étranger, mais elles se composent de jeunes gens qui ont quitté leur domicile pour se soustraire à la prochaine conscription, et qui se sont réfugiés dans les bois, où ils vivent en brigands. »

Nous recommandons le Rob végétal dépuratif du docteur Giraudeau de St-Gervais, pour guérir radicalement les maladies syphilitiques et les maladies de la peau en peu de temps et à peu de frais. Se trouve en Hollande au prix de douze francs, à la pharmacie de Renesse à La Haye.

*Maison de santé et de convalescence.* — Le docteur Tirat de Malemort, connu par ses nombreux succès dans les MALADIES DE POITRINE, vient de fonder à Passy, près Paris, rue de la Pompe, 31, une maison de santé et de plaisance destinée à recevoir les personnes de tout âge affectées de maladies de poitrine ou qui y sont prédisposées. Le docteur est tellement convaincu de l'efficacité de la méthode employée sous sa direction, qu'il consent à ne recevoir des honoraires qu'après la guérison. On reçoit les enfants au-dessus de dix ans. Beau site, jardin et parc, salle des bains, etc. appareils fumigatoires pour l'inspiration. Voir le traité du docteur sur les maladies de poitrine. Un vol. in-8°, prix : 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste. Chez l'auteur, rue Richelieu, n° 35, à Paris.

# VARIÉTÉS.

## EL MONTE.

### Esquisse de mœurs mexicaines.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

III.

Ah ! ah ! dit l'excellent Ignacio ***, dont les yeux brillèrent à la vue de cet or, je vous reconnais bien là, sénor Cota ; généreux avec délicatesse, magnifique avec esprit. J'accepte votre offrande. »

Don Ignacio ensuite ajouta :

« Vous devinez sans doute, votre conduite me le prouve, à quel emploi est destiné cet argent ?

— A soulager les pauvres, très-saint padre ! répondit gravement Cota.

— C'est cela même, aux pauvres ! » répéta Ignacio avec onction.

Le Tecualtiche avait, pendant la durée de ce dialogue, manifesté par plusieurs mouvements brusques sa mauvaise humeur. Lorsque Cota retira les onces de sa poche, l'Indien ne put même s'empêcher de faire un violent soubresaut et de murmurer à demi-voix :

« Dix onces ! et moi qui n'ai offert que cent piastres !... ce Cota va obtenir la même faveur que celle qu'on vient de m'accorder, sans aucun doute ; maudit soit le jour de sa naissance... cet homme est né pour mon malheur !... »

Pendant que le Tecualtiche se livrait à cet aparté haineux, le révérend don Ignacio***, pour reconnaître la générosité de Cota, lui offrait avec emphase une tasse de chocolat, et sur son refus il bourrait son étui, dont il s'était emparé, de prétendues cigarettes de la Havane.

Cota, son chapeau à la main, paraissait disposé à s'en aller.

« Me serais-je trompé, se dit le Tecualtiche, et Cota, pour la première fois de sa vie, me laisserait-il prendre l'avance ? »

Les espérances de l'Indien semblèrent se réaliser, car Cota, après avoir donné, selon l'usage, un embrassement au curé Ignacio, salua gravement le Tecualtiche; puis, tirant à lui la porte de sortie il en franchit le seuil. Le Tecualtiche respira plus librement. « Il ne se doute de rien, murmura-t-il.

— Au revoir, mon fils bien aimé, s'écria Ignacio ***, n'oubliez point que je suis et serai toujours à votre dévotion.

— Ma foi, mon père, dit Cota en rentrant, ces bonnes paroles me font souvenir que j'ai encore un autre service à vous demander ?

— Il est accordé, mon cher fils, expliquez-vous.

— Oh ! c'est peu de chose, je désirerais avoir une dispense qui m'exemptât, le cas échéant, de toutes formalités préalables, et me permît de me marier dans les vingt-quatre heures ? »

Cette demande sembla embarrasser beaucoup le curé.

« Après tout, reprit Cota, si cela vous contrarie ?...

— Nullement, mon cher fils, répondit Ignacio avec hésitation.

— Et votre promesse, mon père ! s'écria vivement le Tecualtiche; ne m'avez-vous point juré que vous n'accorderiez aucune dispense semblable à personne autre qu'à moi d'aujourd'hui à quinze jours ?

— Ah ! si vous avez fait cette promesse, padre bien-aimé, dit Cota en hochant la tête et en regardant les cent piastres neuves empilées sur la table, alors je n'insiste plus.

— Oui, caballero, j'avais fait cette promesse, dit Ignacio, qui, en suivant le regard de Cota, avait aperçu de nouveau les dix onces d'or, mais j'aime à reconnaître que j'ai eu tort, car la religion dit que tous les hommes sont égaux et frères ; or, ce que l'on fait pour l'un, on doit le faire pour l'autre. »

Le curé Ignacio, après cette déclaration, prit, dans un des tiroirs de la table, plume et papier, et écrivit rapidement la dispense que demandait Cota.

« Tenez, dit il en la lui remettant, prenez-la de confiance, elle est en règle.

— Merci, excellent padre ! » répondit Cota. Puis, se retournant vers le Tecualtiche, il ajouta : « Sénor Tecualtiche, nous sommes à présent à jeu de jeu... à quand la grande bataille ?

— A ce soir, si vous l'osez ? répondit l'Indien avec rage.

— Très-bien, c'est convenu, à ce soir, répéta Cota en prenant congé.

— Cet homme est bien fort ! dit Ignacio au Tecualtiche, prenez garde ; quant à moi, je préfèrerais avoir, plutôt que lui seul, deux de mes collègues pour ennemis. »

Ce fut par mon ami M. Alexandre S. que j'appris, du moins en partie, la petite scène que je viens de tracer, car le curé Ignacio ***, en homme habile, n'avait pas manqué, aussitôt que Cota et le Tecualtiche l'eurent quitté, de répandre dans toute la ville la nouvelle de la rivalité des deux fameux joueurs. En effet, cette rivalité et le défi qui en était la suite composaient pour sa soirée d'el monte un magnifique prospectus.

« J'espère bien que vous ne manquerez pas d'assister à cet étrange duel ? me demanda M. Alexandre S.

— Certes, et je compte aussi que vous m'accompagnerez ?

— Très-volontiers. »

L'oracion, ou l'angelus sonné, nous nous acheminâmes donc, mon compatriote et moi, vers la maison du curé Ignacio. La foule qui encombrait la vaste salle où se tenait d'ordinaire el monte, était immense ; pas une seule personne un peu marquante de Cosala ne manquait au rendez-vous ; et pourtant il régnait, parmi cette multitude compacte, un grand silence. Le Tecualtiche, ses longs cheveux bouclés rejetés en arrière, le teint animé, l'œil brillant, représentait l'image du défi, tandis que Cota, toujours froid et réservé, mais l'air placide et assuré, personnifiait en lui, sinon la résignation, du moins la fatalité.

Dans un des coins les plus obscurs de la salle, Lola essayait de se dérober à la curiosité générale ; mais sa parure était de si bon goût, sa beauté si éclatante, et le rôle qu'elle jouait dans ce drame original, si important, que presque tous les regards se tournaient vers elle. Cependant la partie ordinaire commença bientôt sans qu'une seule allusion fût faite par un des spectateurs. Le Mexicain, s'il est d'une grande ignorance en fait de probité, possède du moins à un degré éminent la science si difficile du savoir-vivre et des convenances.

« Je n'ai jamais vu ici autant de monde et si peu de joueurs, dit enfin Tecualtiche quand la première taille fût achevée. Voulez-vous, seigneur Cota, que nous jouions un peu l'un contre l'autre, cela animera peut-être la partie ?

— Vous savez, cher caballero et ami, que je suis toujours à vos ordres, répondit Cota, mais pour jouer l'un contre l'autre il faudrait que l'un de nous deux tînt la banque ?

— Je m'en charge, seigneur Cota, répondit Tecualtiche, mon entrée sera de cinquante mille piastres, c'est toute ma fortune, cela vous va-t-il ?

— C'est en vérité une fort belle entrée ! répondit Cota, mais les cartes me semblent bien vieilles pour servir ?

— Seigneur Cota ! s'écria aussitôt le curé Ignacio, je puis vous donner ma parole sacrée que ces cartes ne sont jamais sorties de chez moi.

— Je m'en rapporte à vous, très-révérend père ; du reste tous les magasins doivent être fermés à cette heure ?

— Hélas ! oui, tous

— Eh bien, nous nous contenterons alors de ces cartes. Vieilles lames, bonnes blessures ! dit un proverbe castillan. Voyons, je suis prêt, animons donc la partie ! »

Le Tecualtiche remplaça aussitôt le banquier sur sa haute chaise de taille et prit un paquet de cartes.

Quoique toutes les poitrines fussent oppressées, il se fit un silence solennel et semblable à celui qui règne sur les vastes solitudes de la prairie et des savanes.

Lola avait abandonné sa place obscure et regardait avec une anxiété plus forte que sa volonté et que sa dissimulation, le tapis vert, ce redoutable champ-clos sur lequel allait se livrer la bataille dont sa main devait être le prix.

J'avoue à ma honte que la contenance modeste, pour ne même pas dire humble de Cota, comparée à la superbe assurance que montrait son rival, éveilla toutes mes symphies pour le Mexicain, et que ce ne fut pas sans un certain serrement de cœur que je vis l'Indien mêler le premier paquet de cartes. Je me retournai vers mon ami M. Alexandre S., pour lui faire part de mon émotion, et je le trouvai à mon grand étonnement tout aussi inquiet et tout aussi ému que je l'étais moi-même.

« Ma foi, mon cher monsieur, lui dis-je à voix basse, votre pâleur m'apprend que je puis vous faire l'aveu de la crainte inexplicable et ridicule que j'éprouve. Ce Cota et ce Tecualtiche sont, je le sais, deux drôles qui ne méritent ni pitié ni intérêt, et pourtant la partie qu'ils vont jouer m'agite autant que si j'étais de moitié dans les enjeux.

— Parbleu ! et moi, donc ! mon pouls bat à présent deux cents pulsations par minute. Dieu sait pourtant que ces deux aventuriers sont mes plus mauvaises pratiques. Du reste, voyez les Mexicains qui nous entourent ; ils partagent tous la même émotion que nous éprouvons, et cependant il n'y en a pas un seul parmi eux qui n'ait déjà joué stoïquement sur une carte, pour son propre compte, plusieurs fois sa fortune. L'originalité saisit toujours. »

En ce moment, le Tecualtiche venait de jeter deux cartes sur le tapis et attendait les mises des joueurs. Pas un ponte ne se présenta.

« Dix mille piastres sur le *siete de oro*, dit Cota au milieu du silence et tout en levant au ciel un œil triste et mourant.

— Ma foi, dis-je de nouveau à mon ami Alexandre S***, je vais fumer une cigarette à la porte de la rue, puis je reviendrai dans quelques minutes, lorsque la partie sera tout à fait engagée ; l'attente du premier coup de feu est toujours ce qu'il y a de plus pénible, dans un duel, pour les témoins. »

En parlant ainsi, je parvins à me glisser sans bruit jusqu'à la porte de sortie ; puis l'ouvrant tout doucement, je me précipitai dans la [illegible] sueur froide perlait sur mon front.

Ma cigarette fumée et les cinq minutes écoulées, je rentrai chez [illegible] Ignacio ; les cartes étaient jetées pêle-mêle sur le tapis, la pa[illegible] cessé.

« Eh bien ? demandai-je à mon ami M. Alexandre, que je trou[illegible] pâle que je ne l'avais laissé.

— C'est fini, me dit-il.

— Comment, fini ! Est-ce que Cota et le Tecualtiche auraient e[illegible]

— Peur !... répéta avec étonnement M. Alexandre, allons donc [illegible] joué que cinq coups, c'est vrai, mais chaque coup était de dix mille [illegible] ou cinquante mille francs.

— Est-il possible ?

— Et le Tecualtiche a gagné cinq fois ! c'est pour Cota une diffé[illegible] cinq cent mille francs. » Quant à moi, je tremble encore d'émotion [illegible] voudra jamais croire à la véracité de cette histoire quand je la r[illegible] rue des Bourdonnais.

Après avoir échangé ces quelques paroles avec M. Alexandre, [illegible] mier soin fut de chercher du regard les deux rivaux. Les conséqu[illegible] leur singulier duel avaient été aussi rapides que le duel lui-même [illegible] vis Lola suspendue aux bras du Tecualtiche, qui la considérait [illegible] yeux brillants de passion, et approchait ses grosses lèvres de sa [illegible] délicate oreille pour lui parler à voix basse. Lola lui souriait d[illegible] Du côté opposé de la salle. Cota pérorait au milieu d'un gro[illegible] neurs ; il leur racontait comme quoi il était le plus malheureux d[illegible] mes, grâce à un coquin de domestique qu'il avait à son service, e[illegible] rétribuait grassement la paresse à raison d'une once et demie d'or [illegible] ce qui n'empêchait pas ce susdit coquin de le voler indignement [illegible] achats de chocolat, de viande sèche et de chandelle. Du reste, de [illegible] qu'il venait de perdre, pas un mot. Cependant cette réserve, [illegible] tous les spectateurs, ne fut point suivie par le Tecualtiche, car [illegible] dit bientôt sa forte voix couvrir toutes les conversations partic[illegible]

« Caballeros, disait-il, j'ai l'honneur de vous inviter tous à [illegible] main à mes noces ; j'épouse la senorita dona Lola... Seigneur Co[illegible] avec ironie le Tecualtiche, que son triomphe enivrait, puisque [illegible] tant contribué à mon mariage, il est bien juste que l'on vous g[illegible] place de garçon d'honneur. Acceptez-vous ?

— Avec bonheur, cher caballero et ami ! » répondit Cota le so[illegible] lèvres et en s'inclinant fort poliment.

Quelques instants après, tous les joueurs prirent congé du révé[illegible] Ignacio ; car chacun désirait pouvoir s'entretenir librement et en [illegible] lier de ces graves événements.

Lola, en partant, aperçut, immobile près de la porte, Cota, qui [illegible] sa le plus bienveillant de tous les sourires. La jeune Culiacane[illegible] rougir et détourna ses yeux avec frayeur. Le Tecualtiche était [illegible] un Ajax et ne se donnait pas la peine de dissimuler son bonheur.

« Eh bien ! dis-je au révérend Ignacio, qui vint me demander u[illegible] tout cela me paraît fini ; qu'en pensez-vous ?... Quant à moi, je vo[illegible] rai que j'avais meilleure opinion de Cota et que je comptais su[illegible] dénoûment.

— C'est un caballero bien fin et d'un bien grand esprit que le [illegible] Cota, me répondit le curé Ignacio ; et, tenez, ajouta-t-il en [illegible] d'un air de doute, voulez-vous savoir toute mon opinion ?

— Certainement. »

(*La suite à dema[illegible]*)

## Cours des Fonds Publics

### Bourse d'Amsterdam du 31 Juillet.

| | | Int. | Cours 30 juill. | Ouvert[illegible] |
|---|---|---|---|---|
| Pays-Bas | Dette active | 2½ | 57¼ | 57½ |
| | Dito dito | 3 | 69[illegible] | [illegible] |
| | Dito en liquidation. | 3 | — | — |
| | Dito dito | 4 | — | 89[illegible] |
| | Dito des Indes. | 4 | — | 89[illegible] |
| | Syndicat. | 3½ | — | — |
| | Dito | ½ | — | — |
| | Société de Commerce. | 4½ | 168¼ | 169[illegible] |
| | Act. du lac de Harlem. | 5 | — | — |
| | Chemin de fer du Rhin | 4½ | — | — |
| | Act. du chemin de fer Holland. | | — | — |
| Russie | Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | 106[illegible] |
| | Dito dito. 1828 & 1829 | 5 | — | — |
| | Inscript. au Grand-Livre | 6 | — | — |
| | Certificats au dito. | 6 | — | — |
| | Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | 97[illegible] |
| | Emprunt de 1840. | 4 | — | 90¼ |
| | Id. chez Stieglitz et Comp. | 4 | — | 90[illegible] |
| Espagne | Passive | | — | — |
| | Dette différée à Paris | | — | — |
| | Deferred. | | — | — |
| | Ardoins | 5 | — | 17[illegible] |
| | Dito. | 3 | 34¼ | 34[illegible] |
| | Coupons Ardoins | | — | 13[illegible] |
| Autriche | Obligations Golt & Comp. | 5 | — | — |
| | Dito métalliques | 5 | — | 104½ |
| | Dito dito | 2½ | — | — |
| France | Inscriptions au Grand-Livre. | 3 | — | — |
| Pologne | Actions 1836 | *f* | — | — |
| Brésil | Emprunt à Londres 1839. | | — | — |
| | Id. Id. 1843. | | — | — |
| Portugal | Obligations à Londres. | 3 | — | — |

### Bourse de Paris du 31 Juillet.

| | | Int. | Cours 28 juill. | Ouvert[illegible] |
|---|---|---|---|---|
| France | Cinq pour cent | | — | 118[illegible] |
| | Trois pour cent | | — | 77[illegible] |
| Espagne | Emprunt Ardoin | | — | — |
| | Anc. différée | | — | — |
| | Nouv. dito | | — | — |
| | Passive | | — | — |
| Naples | Certificats Falconet | | — | 101[illegible] |
| Pays-Bas | Dette active | 2½ | — | — |
| Belgique | Dette active | 5 | — | — |
| | Dito | 3 | — | — |
| | Banque belge | | — | — |
| États-Unis | Obligations de la banque | | — | — |

### Bourse d'Anvers du 31 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17½ P[illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60[illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

### Bourse de Londres du 30 Juillet.

3 % Cons. 83⅛, ⅝. — 2½ % Holl. 57, ¼. — 4 % id. 90[illegible] — 3 % 31½. — Portug. 4 % 30, 32.

### Bourse de Vienne du 26 Juillet.

Métalliques, 5 % 106½. — Lots de fl. 500, 155½. — Lots [illegible] Actions de la Banque 1605.

LA HAYE, chez Léopold Lebenberg, Lage [illegible]
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonveld et [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoofdste[illegible]*